



Montpellier, le jeudi 8 juin 2017

Communiqué de presse

Communiqué de presse

## PROTECTION DES POPULATIONS

### Lancement de l'Opération Interministérielle Vacances dans l'Hérault

Depuis le 1<sup>er</sup> juin et jusqu'à la mi septembre les services de l'Etat renforcent leurs contrôles en matières de loyauté et sécurité des produits et des prestations de services, toutes ces actions étant centrées sur les préoccupations du vacancier le long de notre littoral ou dans notre arrière-pays.

3 thématiques prioritaires sont retenues cette année en regard des bilans des années précédentes et de l'évolution de l'offre touristique :

- L'hébergement de plein air et l'offre en ligne,
- Les activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs,
- Les services de restauration.

Un socle d'actions transversales complète ces priorités :

- Un contrôle accru concernant la sécurité et la loyauté des transactions sur les produits, alimentaires, notamment sur les marchés de plein vent,
- Un renforcement de l'information du consommateur/vacancier à l'égard des offres de prestations et de produits non-alimentaires,
- L'hygiène, la sécurité et l'encadrement dans les centres aérés, les colonies de vacances, les camps sous toile, avec ou sans hébergement,
- L'Opération Protection Animale Vacances, est l'occasion de s'assurer du respect des règles relatives à la protection animale en réalisant des contrôles renforcés dans certains types d'établissements ayant une activité en augmentation l'été : pensions, refuges, fourrières pour animaux, établissements détenant des équidés.

Dossier de presse et guides pratiques :

<http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Alimentation-animaux-consommation-et-commerce/Votre-alimentation/Vos-vacances>

**Contact presse** : Service départemental de la communication interministérielle  
04 67 61 61 25 - [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)

Site internet : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)

